



# LE BULLETIN DE VOTRE CONSEIL

## ORDRE DES MÉDECINS DES ALPES-MARITIMES

N°54 • Décembre 2022

SOMMAIRE

- Editorial ..... 1
- La fin de vie ..... 2
- Médecin et écrivain ..... 3
- Article 1 du code de déontologie ..... 4
- Remise des stéthoscopes ..... 5
- ASRAL7 ..... 5
- Compte-rendu de la réunion inter-ordres de santé ..... 6
- Inscriptions ..... 7



Villa Armenonville  
20 av. des Fleurs - 06000 Nice

**Bureaux ouverts :**

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h,
- L'après-midi sur RDV
- Standard fermé l'après-midi

**Pour nous joindre :**

- Tél. 04 93 81 78 78
- [www.conseil06.ordre.medecin.fr](http://www.conseil06.ordre.medecin.fr)
- [cd.06@ordre.medecin.fr](mailto:cd.06@ordre.medecin.fr)

- Directeur de la publication :  
Dr Jacqueline ROSSANT-LUMBROSO
- Directeur de la rédaction : Pr Philippe PAQUIS
- Rédacteur en chef : Dr Didier CASELLES
- Comité de rédaction :  
Dr Sylvia BENZAKEN, Pr Pierre MARTY,  
Dr Jean-Marc PLAT, Dr Jean-Pierre POLYDOR,  
Dr Rachel SERFATY-SABOT
- Secrétariat de rédaction : Sabrina PELLI
- Avec la collaboration de toutes les assistantes
- Photos : Guillaume from [studiophotoguy@orange.fr](mailto:studiophotoguy@orange.fr)
- Maquette - Impression : In Folio, Nice  
[in.folio@free.fr](mailto:in.folio@free.fr) - 04 93 80 30 36

EDITORIAL

**Pr Philippe PAQUIS**

Nous vous proposons cette première newsletter numérique qui se veut au plus près de vos préoccupations sur les sujets d'actualité et qui vous informe sur la vie de votre Conseil.

La situation actuelle est difficile, notamment pour la médecine générale et certaines spécialités, pédiatrie, gynécologie-obstétrique... Les médecins libéraux qui partent à la retraite laissent des cabinets sans successeurs avec des centaines de patients qui ne trouvent plus de médecins dans leurs quartiers. Les services hospitaliers sont régulièrement en sous effectifs de soignants.

Avec 7235 médecins inscrits au tableau dans les Alpes-Maritimes, dont 5 100 exerçants, on aurait pu penser que notre département pouvait faire face à la situation de pénurie médicale, or ce n'est pas le cas. Nous avons de nombreuses zones en déficit médical pour une raison démographique claire : les médecins généralistes ne représentent que 40 % de l'effectif et ils ne sont pas assez nombreux pour faire face à la demande de soins primaires. De plus, nos jeunes confrères et consœurs se projettent moins dans un exercice isolé en cabinet de médecine générale et optent pour des remplacements, des vacations ou des gardes aux urgences des cliniques et des hôpitaux.

C'est un changement systémique majeur dont nous faisons le diagnostic, mettant en exergue les carences des pouvoirs publics en

particulier sur la régulation de la démographie médicale et pour lequel nous n'avons pas encore de solutions en dehors d'augmenter le numerus clausus (ce qui mettra dix ans avant d'avoir un effet!) ou de réguler les installations (contraire aux principes de la médecine libérale).

Est-ce que les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé), les maisons de santé pluri professionnelles, les cabinets à horaires élargis, les activités mixtes salariées et libérales, la mise en place du SAS (Service d'Accès aux Soins) vont permettre de mieux structurer la prise en charge des patients ? Est-ce que le modèle de la médecine primaire généraliste au plus près des patients va perdurer ? Comment seront prises en charge les maladies chroniques à l'avenir ? Comment va-t-on développer les actions de préventions absolument nécessaires pour l'amélioration de la santé ? Comment va-t-on assurer la permanence des soins sur l'ensemble des territoires ?

Nous vivons sous le joug d'une double contrainte : la tension d'une sollicitation sans fond liée à la carence de médecins et la préservation de notre vie personnelle et familiale. Cet équilibre est sous-tendu par un devoir moral intemporel, le sens collectif et éthique de notre métier : servir la vie. C'est probablement par la synergie avec tous les professionnels de santé (infirmier(e)s, kinésithérapeutes, pharmaciens...) que nous remplirons à l'avenir notre mission première : soigner, soulager, écouter, prévenir et conseiller.

Bien confraternellement,

1. Pendant 10 ans le déficit continue à se creuser, dans 20 ans nous reviendrions au niveau actuel (ou au dessus) pour remonter ensuite dans les décennies suivantes si le numerus clausus était doublé dès maintenant.

*Le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) a adressé en septembre 2022 à tous les Conseils départementaux, régionaux et interrégionaux, un questionnaire concernant la fin de vie afin de recueillir les avis de l'ensemble des conseillers ordinaires.*

Le Conseil de l'Ordre des médecins des Alpes-Maritimes a donc organisé une réunion pour les conseillers titulaires et suppléants afin de répondre à ce questionnaire qui comportait 2 parties :

- Application de la loi Claeys - Léonetti de 2016 qui est actuellement en vigueur et qui a complété la loi Léonetti de 2005.
- Rôle du médecin envisagé dans les différentes propositions de loi déposées par des députés ou des sénateurs au cours des dernières années, qui demandent la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté et qui n'ont pas été votées. Pour connaître ce rôle du médecin, rechercher sur Google « proposition de loi 3806 » afin d'accéder à la page du site de l'Assemblée Nationale qui contient la proposition de loi sur la fin de vie déposée par une centaine de députés le 26/01/ 2021.

Les conseillers ordinaires des Alpes- Maritimes, dans leurs réponses faites au questionnaire du CNOM, constatent de manière consensuelle que la loi Claeys-Léonetti est mal connue des médecins et des patients et insuffisamment appliquée par les médecins, en particulier pour les soins palliatifs. Ils indiquent qu'il est nécessaire de développer des structures de soins palliatifs et de former des médecins et du personnel paramédical. Ils précisent que les soins palliatifs peuvent concerner tous les professionnels de santé.

Les principaux droits des patients contenus dans la loi Claeys -Léonetti sont les suivants :

- Droit d'avoir une fin de vie digne accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance.
- Droit de bénéficier de soins palliatifs en toutes circonstances.
- Droit de refuser l'obstination déraisonnable concernant les actes diagnostiques et thérapeutiques n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie.
- Droit de demander à bénéficier d'une sédation profonde et continue jusqu'au décès, en phase terminale d'une mala-

die grave avec pronostic vital engagé à court terme.

- Droit pour toute personne majeure de désigner une personne de confiance.
  - Droit pour toute personne majeure de rédiger des directives anticipées, qui sont particulièrement importantes car elles vont conditionner la nature des soins palliatifs afin de respecter sa volonté, si elle n'est pas en état de s'exprimer.
- On peut télécharger les directives anticipées sur le site de la HAS : [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

Le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) a récemment confirmé sa position selon laquelle l'euthanasie et le suicide assisté sont des actes qui n'ont pas le caractère d'une décision médicale et qui ne concernent ni les médecins ni les soignants. Il s'agit d'un problème de société.

Le code de déontologie indique dans son article R.4127-38 que le médecin doit accompagner le mourant jusqu'à ses derniers moments, assurer par des soins et mesures appropriés la qualité d'une vie qui prend fin, sauvegarder la dignité du malade et reconforter son entourage. Il n'a pas le droit de provoquer délibérément la mort.

Le Comité national consultatif d'éthique (CNCE) a émis en septembre 2022 un avis concernant les situations de fin de vie. Lire l'avis 139 sur le site [www.ccne-ethique.fr](http://www.ccne-ethique.fr). Il estime que le cadre juridique actuel est satisfaisant lorsque le pronostic vital est engagé à court terme. Par contre pour certains patients atteints de maladies graves et incurables dont le pronostic vital n'est pas engagé à court terme (par exemple maladies neurologiques dégénératives graves) il considère qu'il existe une voie pour une application éthique d'une « aide active à mourir » qui soit strictement encadrée par la loi, en indiquant que de nombreux pays avaient légalisé cette pratique (Belgique, Pays Bas, Luxembourg, Autriche, Espagne, Canada, certains états des USA et de l'Australie etc.)

## MÉDECIN ET ÉCRIVAIN...

▼ Le livre du mois

Dans cette nouvelle rubrique, nous vous proposerons des ouvrages rédigés par un confrère.

**Aujourd'hui : Tremblement essentiel, un diagnostic minute, un choix thérapeutique à l'écoute du patient**  
Dr Jean-Pierre Polydor (Editions des Soixante)

Comme pour prêter serment, tendez le bras, doigts bien écartés. Vous ne tremblez pas ? Posez une feuille A4 sur la main et observez les bords... Vous tremblez, la feuille frémit. On ne parle de Tremblement Essentiel qu'à l'occasion d'une visibilité spontanée.

Aux membres supérieurs où il est le plus fréquent, le « tremblement essentiel » n'apparaît qu'au maintien d'une position (il « sucre les fraises ») ou dans l'accomplissement d'une action. Le Parkinson tremble au repos et « compte ses billets » (entre pouce et index) d'un seul côté (ou prédomine d'un côté).

Comme tous les « mouvements anormaux » il disparaît pendant le sommeil et se majore aux émotions, bonnes ou mauvaises, à la fatigue physique. La fièvre majore le tremblement, quand on frissonne c'est autre chose.

### Le diagnostic minute

Sans poser le bord de ma main, je trace une spirale, puis je demande au patient de faire de même. Il fait une spirale festonnée (en zig-zag), parfois il n'y arrive même pas. J'utilise une bouteille (fermée) à demi-vidée que le patient tient à l'horizontale : les vaguelettes donnent l'intensité du tremblement.

Ce tremblement est bilatéral et symétrique... unilatéral on soupçonne une forme rare de Parkinson débutant même sans les autres signes ou un tremblement cérébelleux mais l'épreuve doigt-nez le montre plus net en début et fin de mouvement.

Enfin, il s'atténue (pendant quelques minutes) à la prise d'alcool, c'est un bon critère mais peu effectué au cabinet même dans les régions viticoles.

Les autres lieux : La deuxième localisation en fréquence est la tête. Le patient hoche la tête de droite à gauche comme pour dire non-non, de manière continue. La plupart du temps, au début, il ne gêne pas le patient, seul l'entourage s'en rend compte. Une autre forme est la voix chevrotante. Plus rarement la bouche ou le menton tremble ou il peut se manifester sur les membres inférieurs.

### Comment évolue le Tremblement Essentiel ?

Le tremblement devient de plus en plus intense au fil des ans mais l'évolution, sauf surprise, est très lente.

### Des bilans pour le Tremblement Essentiel ?

Le Dat Scan ou le PET scan au FDG va distinguer tremblement essentiel et parkinsonien en cas de doute (ou test à la Dopa). On cherche d'autres cas familiaux mais sans bilan génétique, cela n'a aucune incidence sur les choix thérapeutiques.

Les formes familiales sont des maladies héréditaires identifiées ou non mais on ne fait pas de bilan génétique en pratique.

L'interrogatoire cherche l'excès de caféine ou de théine, le Coca (et leurs marques dérivées), les boissons énergisantes ou des excès de vitamine C.

La biologie traque les maladies traitables dont le tremblement serait le signe révélateur : une hyperthyroïdie (tremblement continu). Rarement, un trouble du métabolisme du cuivre, la maladie de Wilson, surtout chez les Scandinaves, Normands, quelques Siciliens et Napolitains. Le diagnostic est difficile au début.

Des médicaments comme les antidépresseurs, le lithium, les beta-stimulants, des antiépileptiques... la liste est si longue qu'il vaut mieux se référer à la notice.

L'alcoolisme chronique est une grande cause de tremblement. Il se calme paradoxalement avec la prise d'un peu d'alcool. Une fois installé, même si le sujet est parfaitement abstinent, il persiste. A l'opposé, c'est un signe du Delirium Tremens.

La sclérose en plaques peut donner des tremblements de ce style, c'est rare. L'atteinte du cervelet est dominée par la dysmétrie, trompeuse et on parle de « pseudo-tremblement cérébelleux », souvent asymétrique. Il ne faut pas le confondre avec la « dysmétrie ».

### Les traitements

#### Les médicaments

Si la demande du patient est forte, sa qualité de vie l'emporte sur la préconisation de traiter le moins possible. On lui expose l'idée de ne pas chercher à faire disparaître le tremblement mais de le ramener à un niveau acceptable pour lui. Et on peut faire une autre proposition : ne traiter qu'aux moments de la journée où ce tremblement est une gêne physique, psychologique ou sociale. Ainsi, on proposera au dentiste de se traiter toute la semaine et pas ou peu le week-end ou le soir. Le traitement est « sur mesure ».

**Bétabloquants** (propranolol, sotalol, atenolol) : ce sont les plus efficaces. Respectez les contre-indications. Le meilleur reste ce bon vieux propranolol. Ils sont sur la liste des médicaments interdits dans les compétitions sportives. Le Nord-Coréen Kim Jong Su, champion de tir au pistolet, s'est vu retirer ses 2 médailles aux JO de 2008.

**Benzodiazépines (BZD)** : ils diminuent l'anxiété et (directement) un peu le tremblement.

**Primidone (Mysoline)** : à la dose recommandée, c'est un équivalent de 100 mg de Gardéna ! Il inactive les contraceptifs oraux et les anticoagulants, peut provoquer décalcification et rhumatismes et, comme les BZD diminue la vigilance. C'est la molécule de dernier recours.

**Toxine botulique** : nécessite des praticiens rodés. L'indication la plus crédible est le tremblement de la tête invalidant.

### Les traitements neurochirurgicaux

**Stimulation cérébrale profonde** : mise en place d'une électrode sous-thalamique contrôlée par une pile sous-cutanée.

L'indication est posée sur des critères stricts, édictés par les autorités de santé, ils ne sont pas soumis à l'appréciation de chaque neurologue. La prise en charge est totale, il n'y a aucune sélection par l'argent, pas de dépassement d'honoraires, aucun passe-droit.

Pendant la convalescence, on évite de courber le cou, de lever les bras, de porter des objets lourds, de faire du sport et des longs voyages.

Ce qui est positif : le tremblement s'améliore immédiatement ! Souvent il disparaît. Le moins : visser un cadre rigide sur le crâne est tout sauf indolore... Les risques cumulés chirurgie/anesthésie sont limités mais pas nuls. Les échecs sont peu fréquents. La décision de se faire opérer du cerveau est une aventure. Il peut la désirer à outrance et donc nourrir de grands espoirs, de faux

espoirs. La durée de vie de la pile est donnée pour au moins 7 ans, on mesure ce qui reste à chaque consultation pour réglage. Le remplacement de la pile sous-cutanée est simple, sous anesthésie locale comme pour les pace makers cardiaques.

La vie de tous les jours avec une pile :

Aucun danger avec la plupart des appareils électroniques, les ordinateurs et appareils ménagers, mais les petits aimants de haut-parleurs, de portes de réfrigérateur, etc., peuvent allumer ou éteindre la pile. Tenir le téléphone mobile à plus de 10 cm du stimulateur donc ne pas le mettre dans la poche de la chemise en regard de la pile. Certains champs magnétiques sont assez puissants pour allumer ou éteindre la pile, comme les lignes haute tension, les sous stations électriques et les générateurs électriques. Les systèmes antivol et les portiques de sécurité (aéroports et certains lieux publics) peuvent augmenter la stimulation. La notice expose les risques des IRM et interdit la diathermie.

### Les rayons gamma : le Gammaknife

Des centaines de rayons gamma très faibles convergent sur la zone responsable du tremblement pour la détruire avec précision, sans rien léser autour. Il nécessite de poser un cadre rigide. La limite d'âge n'est plus de mise si l'état général est bon, les risques de la chirurgie tombent, la surveillance est minimale, les contraintes de la pile n'existent plus. L'effet est quasi immédiat et stable dans le temps.

### Le droit, les droits, les aides :

La médecine du travail interdit certains métiers si le tremblement est mal contrôlé. Le Tremblement Essentiel ne bénéficie pas de l'ALD sauf au stade neurochirurgical : ALD hors liste. On peut, en cas d'invalidité, obtenir le statut d'handicapé.

Un livre récent pour vos patients ? « *Tremblement essentiel, mode d'emploi* », Docteur Jean-Pierre Polydor (membre du CDOM du 06), Editions des soixante ([editionsdes60.com](http://editionsdes60.com)), 2022



## ARTICLES DU CODE DÉONTOLOGIE

▼ Dr Jean-Marc PLAT et Dr Didier CASELLES

*Dans chacun de nos bulletins nous vous proposerons un article du code de déontologie avec un lien vers les commentaires du CNOM le concernant.*

### Article 1 - CHAMP D'APPLICATION DU CODE

Les dispositions du présent code s'imposent aux médecins inscrits au tableau de l'ordre, à tout médecin exécutant un acte professionnel dans les conditions prévues à l'article L. 4112-7 ou par une convention internationale, ainsi qu'aux étudiants en médecine effectuant un remplacement ou assistant un médecin dans le cas prévu à l'article 4 4127-88. Conformément à l'article L 4122-1, l'ordre des médecins est chargé de veiller au respect de ces dispositions. Les infractions à ces dispositions relèvent de la juridiction disciplinaire de l'ordre.

Le mot déontologie vient du grec « déontos », ce qu'il faut faire, et « logos », le discours. Sa définition dans le dictionnaire est l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre eux et leurs clients et le public.

En France, la déontologie médicale est réglementée par le code de déontologie et le Conseil de l'ordre des Médecins est chargé du respect de ces dispositions. Ce code s'impose à tous les médecins inscrits au tableau de l'Ordre, quel que soit leur mode d'exercice, médecins libéraux ou salariés, retraités actifs ou étudiants en médecine appelés à effectuer des remplacements.

Le Code de déontologie médicale est inscrit dans la 4<sup>e</sup> partie du code de la Santé publique, des articles R 4127-1 à R 4127-112 (livre Ier, titre II, chapitre VII). Le code, établi par décret, est publié au journal officiel sous la signature du Premier ministre.

Le premier code a été édicté par le décret du 28 juin 1947; aujourd'hui on en est à la 5<sup>e</sup> version.

Il comprend 112 articles, divisés en plusieurs chapitres :

- I : Devoirs généraux des médecins
- II : Devoirs envers les patients
- III : Rapport des médecins entre eux et avec les membres des autres professions de santé
- IV : Exercice de la profession
  - Règles communes à tous les modes d'exercice
  - Exercice en clientèle privée
  - Exercice salarié de la médecine
  - Exercice de la médecine de contrôle

- Exercice de la médecine d'expertise

- V : Dispositions diverses

Le code de déontologie sert de guide aux médecins dans leur pratique quotidienne au service des patients, et il sert de référence aux instances juridictionnelles de l'Ordre des médecins (chambre disciplinaire de première instance et chambre disciplinaire nationale), auxquelles il appartient de le faire respecter. Il précise les dispositions réglementaires concernant l'exercice professionnel.

En raison des évolutions de l'exercice médical, les principes énoncés dans chaque article du Code de Déontologie font l'objet de commentaires adoptés par le Conseil National de l'Ordre des Médecins. Ils ont pour objet d'explicitier l'interprétation que le Conseil National donne de la lecture de chaque article, et ils sont régulièrement actualisés et disponibles sur le site Internet du CNOM :

[www.conseil-national.medecin.fr](http://www.conseil-national.medecin.fr)

Les médecins militaires du service de santé des armées sont hors champ de ce code, car ils ne sont pas tenus de s'inscrire à l'Ordre, mais ils sont par ailleurs soumis à un code de déontologie qui leur est propre. Les autres professions médicales (chirurgiens-dentistes, sages-femmes) ou de santé (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues) qui disposent également d'un Ordre, ont leur propre code de déontologie.

Pour les commentaires complets et les recommandations du CNOM veuillez aller sur les liens suivants :

<https://www.conseil-national.medecin.fr/code-deontologie/rapport-medecins-membres-professions-sante-art-56-68-1/article-56-confraternite>

## REMISE DES STÉTHOSCOPIES



Le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes de l'Ordre des Médecins a remis le 3 novembre 2022 à chaque étudiant en médecine reçu en 2<sup>ème</sup> année pour la promotion 2022-2023 un stéthoscope LITTMANN.

Cette cérémonie a été organisée à la Faculté de Médecine en présence du doyen, le Professeur Patrick BAQUÉ, du vice-doyen le Professeur Jean DELLAMONICA et du responsable de l'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle le Professeur Nicolas BRONSARD.

Un film montrant les missions de l'Ordre aux « jeunes futurs confrères » a été projeté.

Les responsables des étudiants ont remercié les médecins des Alpes-Maritimes pour leur geste.

## ASRAL7, LA COMMUNAUTÉ DES MÉDECINS RETRAITÉS, DYNAMIQUES ET CURIEUX

▼ Dr Jean-Pierre Polydor

L'association ASRAL7 a deux buts :

- La défense des retraités auprès de la CARMF, rôle essentiel pour préserver nos droits pour les générations actuelles et futures.

- Initier des activités culturelles, ludiques et conviviales pour les médecins retraités.

L'arrêt de l'activité professionnelle ne met pas fin au plaisir de partager avec nos confrères. Nous avons les mêmes valeurs, des pôles d'intérêts communs et le plaisir de communiquer.

ASRAL7 organise de très nombreuses et très plaisantes activités.

Pour notre département, par exemple, récemment, la visite guidée du Musée Bonnard suivie d'un déjeuner convivial et une Journée sur l'île de Ste Marguerite, son fort, son Musée et l'histoire du « masque de fer ».

Pour connaître les activités à venir, notez l'adresse du site : <https://www.asral7.fr>

Son président actuel est le Dr Alain Berni, son passé-président le Dr Jean-Philippe Coliez, deux gages de chaleureuse confraternité ! Le Dr Michèle Brun complète l'équipe pour organiser certaines sorties.



### Bulletin d'adhésion à ASRAL (sur papier libre)



Retraité (avec ou sans activité) : 38€ - Invalide ou conjoint (ouvert aux veuves et veufs de médecins) : 19€

Chèque au nom de « ASRAL7 » à envoyer au trésorier :

Dr Grondin - ASRAL7 - Les Terrasses d'Oriane (Bat A) - 55 rue Gabriel Perri - 13400 Aubagne

Si vous souhaitez recevoir une attestation par voie postale merci de joindre une enveloppe timbrée à votre nom et adresse

Nom, Prénom ..... Date de naissance .....

Adresse .....

Tél portable / fixe ..... Mail .....

# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION INTER-ORDRES DE SANTÉ

*Du mercredi 21 septembre 2022 à 19h au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des Alpes-Maritimes, Villa Armenoville à Nice.*

La réunion commence par un mot d'accueil du Pr Philippe Paquis, président du CDOM 06 qui résume l'objectif de cette réunion :

« **Mieux se connaître, pour mieux travailler ensemble** »

Puis les différents Ordres sont présentés par leurs représentants.



→ **Ordre des Sages-Femmes** représenté par Mme Alexandra Musso, présidente, Mr Florian Colas trésorier et Mme Eлоdie Buffet élue titulaire. Ordre fondé en 1948 comme l'ordre des Médecins ; 467 praticiens dans les Alpes-Maritimes qui dépendent du Conseil départemental dont 25% de libéraux.

Le conseil est constitué de 7 élus. La cotisation annuelle est de 150 euros dont 48 euros sont reversés au CD 06.

→ **Ordre des Chirurgiens-Dentistes** représenté par le Dr Ludovic Barry, président et le Dr Frédérique Bally-Genet, trésorière. Le CD 06 gère environ 1500 praticiens dont 240 salariés. Le conseil est constitué de 8 élus titulaires, il y a peu de candidats aux élections. La cotisation est de 431 euros dont 50% sont reversés au CD 06.

→ **Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes** créé en 2008, représenté par Mr Eric Le Cann, vice-président et Mr Guillaume Bouchet, secrétaire général représentants Mme Corinne Rodzik, présidente. Le CD 06 est constitué de 16 membres élus qui gèrent 2300 praticiens dont 25% de salariés. La cotisation annuelle est de 280 euros pour les libéraux et de 50 euros pour les salariés (12% de ces cotisations sont reversés par le conseil national). A noter que 50% des masseurs-kinésithérapeutes sont aujourd'hui formés à l'étranger...

→ **Ordre des Infirmiers** créé en 2008, représenté par Mme Nathalie Arrii, présidente et Mr David Guillon, conseiller. Le CD 06 est constitué de 13 membres élus titulaires et de 13 élus suppléants. Il gère environ 6000 infirmiers dont 2800 libéraux, le reste est constitué de salariés des secteurs public et privé. A noter que des médecins étrangers sont inscrits à l'ordre des infirmiers. La cotisation annuelle est de 35 euros pour les salariés et de 75 euros pour les libéraux. Il est noté une difficulté pour la perception des cotisations de la part des cadres et des directeurs de soin qui n'ont pas fonction de soignant.

→ **Ordre des Médecins** représenté par le Pr Philippe Paquis, président, le Dr Jacqueline Rossant, vice-présidente du Conseil National, le Dr Pierre Teboul, secrétaire général, le Pr Pierre Marty vice-président du CD 06 en charge des relations extérieures.

Le CDOM 06 gère environ 7000 médecins dont 30% de retraités dont la moitié sont actifs. Le conseil est composé de 24 membres titulaires et 24 membres suppléants. La cotisation annuelle est de 335 euros. Elle est versée directement au CNOM. Il n'y a pas de réversion mais validation d'un budget annuel par le CNOM.

→ **Ordre des Pharmaciens** devait être représenté par Mr Philippe Gouazé, vice-président du conseil régional. Il n'y a pas de conseil départemental. Mr Philippe Gouazé n'était pas présent.

→ **Ordre des Podologues** n'a pas répondu à l'invitation.

A la suite de ses présentations une longue discussion s'instaure abordant l'offre de soins, les maisons de santé, les problèmes de la langue pour les étrangers, les problèmes disciplinaires interprofessionnels, les formations en commun et l'évolution vers les Facultés de Santé.

Cette réunion a permis de commencer à nous connaître.

Il est suggéré une prochaine réunion dans 6 mois.

Le président de l'ordre des chirurgiens-dentistes propose de l'organiser dans ses locaux en mars 2023.

## RENCONTRE AVEC UN CONSEIL DE L'ORDRE TRANSFRONTALIER



De gauche à droite : les Drs Brunner, Cucchi, Teboul, Prs Marty et Paquis et le Dr Afriat

Une délégation du Conseil de l'Ordre des Médecins de Monaco dont son président le Dr Jean-Michel Cucchi est venue rendre visite au CD06 le lundi 5 décembre 2022 en découvrant les nouveaux locaux de la Villa Armenoville.

Une réunion de travail portant sur les points de collaboration a suivi dans une ambiance très confraternelle.

# LISTE DES INSCRIPTIONS

## ▼ SÉANCE DU 11 JUILLET 2022 ▼ PREMIÈRES INSCRIPTIONS

Nom prénom	Nation.	Diplôme	Qualification	Adresse
BOURICHE Kamel	FR	CONSTANTINE (ALGERIE)	NEUROLOGIE	CH CANNES
CALIN Edward-Florian	RO	BUCAREST (ROUMANIE)	OPHTALMOLOGIE	LA ROQUETTE S/ SIAGNE
DE MOLINERE Océane	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	LE ROURET
DELHAYE Louis-Antoine	FR	NICE	ANESTHESIE-REANIMATION	NICE
EL ZIBAWI Mohamed	LB	BEYROUTH (LIBAN)	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	NICE
KIRSTEN Natalia	DE	HAMBOURG (ALLEMAGNE)	DERMATOLOGIE ET VENEREOLOGIE	CANNES
PERRAUT Laure	FR	PARIS	MEDECINE GENERALE	NICE

## MÉDECINS VENANT D'UN AUTRE DÉPARTEMENT

Nom prénom	Nation.	Diplôme	Qualification	Adresse
AGUILELLA-CUECO Céline	FR	RENNES	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	NICE
BABICIU Ioana-Valeria	RO	CLUJ (ROUMANIE)	NEUROLOGIE	NICE
BERBACHE Amel	DZ	CONSTANTINE (ALGERIE)	ENDOCRINOLOGIE, DIABETE, MALADIES METABOLIQUES	BEAUSOLEIL
BESLAND François	FR	PARIS	MEDECINE GENERALE	CANNES
BURTE Carole	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	CANNES
CHAUVIN Gaëlle	FR	REIMS	DERMATOLOGIE ET VENEREOLOGIE	ST-JEAN-CAP-FERRAT
COLLIN Candice	FR	NICE	PEDIATRIE	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
COURTAULT-DESLANDES Flora	FR	DIJON	ONCOLOGIE OPTION RADIOTHERAPIE	NICE
GUELLEC Isabelle	FR	PARIS	PEDIATRIE	NICE
KRAS Etienne	FR	NANTES	MEDECINE GENERALE	GRASSE
KRAWCZYK Piotr	PO	VARSOVIE (POLOGNE)	OPHTALMOLOGIE	NICE
LEBLAIS Camille	FR	LILLE	DERMATOLOGIE ET VENEREOLOGIE	NICE
LEGRAND Christian	FR	GRENOBLE	MEDECINE GENERALE	CANNES
MORET Sandrine	FR	PARIS	ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	NICE
ROOSEN Alice	FR	PARIS	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	LE ROURET
THEISSEN Marc-Alexandre	FR	NICE	ANESTHESIE-REANIMATION	NICE

## ▼ SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022 ▼ PREMIÈRES INSCRIPTIONS

Nom prénom	Nation.	Diplôme	Qualification	Adresse
BRUN Mathilda	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
HAMOUCHE Gouraya	DZ	NICE	MEDECINE GENERALE	SAINT-LAURENT-DU-VAR
MARSAULT Salomé	GE	TBILISSI (GEORGIE)	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	ANTIBES
MASSIMELLI Clémentine	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
STOICA Marina-Irina	RO	BUCAREST (ROUMANIE)	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	ANTIBES
ZIADEH Hanane	LB	JOUNIEH (LIBAN)	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	ANTIBES

## MÉDECINS VENANT D'UN AUTRE DÉPARTEMENT

Nom prénom	Nation.	Diplôme	Qualification	Adresse
APOSTOL Juliana	FR	CONSTANTA (ROUMANIE)	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	ANTIBES
BALLINI Chiara	IT	TURIN (ITALIE)	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	NICE
BOUABOULA Mehdi	FR	PARIS	RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE	NICE
BOUERY-NASSIF Elie	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	ANTIBES
BRICEAG Ionna-Alexandra	RO	BUCAREST (ROUMANIE)	ORL ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE	CAGNES-SUR-MER

CESPEDES OCAMPO Lucia	ES	LA LAGUNA (ESPAGNE)	CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES	CANNES-LA-BOCCA
CIURSAS Adina-Nicoletta	RO	TIMISOARA (ROUMANIE)	BIOLOGIE MEDICALE	NICE
CRISAN Augusta-Maria	RO	CLUJ (ROUMANIE)	CHIRURGIE INFANTILE	NICE
CUMBO Peter	FR	PARIS	CHIRURGIE PLASTIQUE RECONSTRUCTRICE ET ESTHETIQUE	NICE
DABIJA Aniela-Smarandita	RO	IASI (ROUMANIE)	MEDECINE INTERNE	CANNES
DANILEVICI Cezar-Emanuel	RO	CLUJ (ROUMANIE)	PSYCHIATRIE	CANNES
DEVOS Yvon	FR	AMIENS	MEDECINE GENERALE	NICE
DI GIORGIO Donatella	IT	CHIETI (ITALIE)	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	NICE
DICTOR Julien	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
GEORGESCU Adriana-Florentina	RO	BUCAREST (ROUMANIE)	PEDIATRIE	LA ROQUETTE S/ SIAGNE
GEORGESCU Cristian-Alexandru	RO	BUCAREST (ROUMANIE)	MEDECINE GENERALE	LA ROQUETTE S/ SIAGNE
GHOUILM Mourad	FR	TIZI OUZOU (ALGERIE)	CHIRURGIE INFANTILE	NICE
GIBERT Patrick	FR	LILLE	MEDECINE GENERALE	VENCE
LE VAN TUONG Thierry	FR	PARIS	OPHTALMOLOGIE	NICE
MONTOUT Anne-Lise	FR	ANTILLES	MEDECINE GENERALE	NICE
MOTASSIM Youssa	FR	REIMS	BIOLOGIE MEDICALE OPTION BIOLOGIE GENERALE	NICE
NATAF Elisabeth	FR	PARIS	MEDECINE GENERALE	NICE
OSTAN Fred	FR	GRENOBLE	MEDECINE GENERALE	MENTON
SERAYSSOL Chloé	FR	TOULOUSE	CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE	GRASSE

### ▼ SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2022 ▼ PREMIÈRES INSCRIPTIONS

Nom prénom	Nation.	Diplôme	Qualification	Adresse
BEYNE Marie-Eve	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
CHARRY Paula	FR	BOGOTA (COLOMBIE)	UROLOGIE	NICE
DOVI-AKUE Nadine Adolé	DE	LAND DE SARRE (ALLEMAGNE)	OPHTALMOLOGIE	NICE
FARAGALLA Ahmed	FR	NICE	MEDECINE D'URGENCE	ST-LAURENT-DU-VAR
RAMADHANE Sonia	FR	TUNIS (TUNISIE)	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	NICE

### MÉDECINS VENANT D'UN AUTRE DÉPARTEMENT

Nom prénom	Nation.	Diplôme	Qualification	Adresse
ABDERRAHIM Adnane	FR	ORAN (ALGERIE)	GERIATRIE	GRASSE
BACHTOBI Balsam	TU	CLUJ (ROUMANIE)	OPHTALMOLOGIE	JUAN-LES-PINS
CARAT Florina	FR	BUCAREST (ROUMANIE)	ALLERGOLOGIE	NICE
GAILLARD Jacques	FR	BORDEAUX	MEDECINE GENERALE	LE CANNET
GERBEAU Martine	FR	TOULOUSE	MEDECINE GENERALE	NICE
JEANNIN Séverine	FR	NICE	NEUROLOGIE	ANTIBES
KICHA Souad	FR	ORAN (ALGERIE)	GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE	GRASSE
MAZODIER Nicolas	FR	MONTPELLIER	MEDECINE GENERALE	CANNES
MOUHSSINE Mohamed	FR	CASABLANCA (MAROC)	PNEUMOLOGIE	LA TURBIE
PASQUALOTTO Romain	FR	ANTILLES	ANESTHESIE-REANIMATION	NICE
SEETHA Vanessa	FR	GRENOBLE	MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION	VALLAURIS
SERIER Miloud	FR	ORAN (ALGERIE)	GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE	NICE

### ▼ SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2022 ▼ PREMIÈRES INSCRIPTIONS

Nom prénom	Nation.	Diplôme	Qualification	Adresse
ADRAR Ryad	FR	PARIS	OPHTALMOLOGIE	NICE
AL CHAARANI Mona	FR	NICE	MEDECINE D'URGENCE	NICE
ALFONSI-BERTRAND Pierre	FR	NICE	ANESTHESIE-REANIMATION	CANNES
BARTHE Flora	FR	NICE	CHIRURGIE GENERALE	NICE



Nom prénom	Nation.	Diplôme	Qualification	Adresse
BENGUIGUI Tom	FR	TOULOUSE	MEDECINE D'URGENCE	NICE
BERNARD Ailsa	FR	NICE	PSYCHIATRIE	ANTIBES
BLANQUART Jean	FR	NICE	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	NICE
BOROVIK Julie	FR	ANTILLES	ANESTHESIE-REANIMATION	NICE
CAMPANELLA Julien	FR	SAINT-ETIENNE	MEDECINE D'URGENCE	NICE
CHABAN Yazan	FR	CLUJ (ROUMANIE)	ANESTHESIE-REANIMATION	NICE
CHAIN Lydie	FR	NICE	GERIATRIE	NICE
CHEVALIER Alicia	FR	NICE	BIOLOGIE MEDICALE	NICE
CHICHE Edmond	FR	NICE	HEMATOLOGIE	NICE
COLANIC Ivana	FR	NICE	PEDIATRIE	NICE
DOMART Antonin	FR	PARIS	MEDECINE GENERALE	NICE
ELALDI Roxane	FR	NICE	OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE	NICE
FERNANDES FERREIRA Marta	PT	NICE	MEDECINE D'URGENCE	NICE
FORTIER Robin	FR	NICE	PEDIATRIE	NICE
GENEAU DE LAMARLIERE Marion	FR	TOULOUSE	ONCOLOGIE OPTION ONCOLOGIE RADIOTHERAPIE	NICE
GILARDONI Jean-Marc	FR	NICE	PEDIATRIE	NICE
GILLET-BROSSOIS Victoria	FR	NICE	PSYCHIATRIE	MENTON
GILLY Audrey	FR	NICE	PSYCHIATRIE	NICE
GOLLENTZ Claire	FR	NICE	NEPHROLOGIE	NICE
GOONEWARDENE-CHENNEVEAU Damien	FR	NICE	GERIATRIE	NICE
HUARD Emma	FR	ROUEN	DERMATOLOGIE VENEREOLOGIE	NICE
JARAUDIAS Claire	FR	NICE	ONCOLOGIE OPTION ONCOLOGIE MEDICALE	NICE
JARRIGE Noémie	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
KANDEMIR Stéphane	FR	LILLE	DERMATOLOGIE VENEREOLOGIE	NICE
KRAEMER Julie	FR	NICE	MEDECINE CARDIOVASCULAIRE	NICE
KRASZKIEWICZ Malgorzata Jolanta	PL	KATOWICE (POLOGNE)	ONCOLOGIE OPTION ONCOLOGIE RADIOTHERAPIE	NICE
LABAT Guillaume	FR	NICE	RHUMATOLOGIE	ANTIBES
LESBROS Alison	FR	GRENOBLE	MEDECINE INTENSIVE-REANIMATION	CANNES
LETOUZE Léopold	FR	NICE	ANESTHESIE-REANIMATION	NICE
LEVRAUT Michaël	FR	NICE	MEDECINE INTERNE	NICE
LUPOLI Marine	FR	NICE	MEDECINE D'URGENCE	MENTON
LUPON Elise	FR	RENNES	CHIRURGIE GENERALE	NICE
MAGENDIE Margaux	FR	NICE	MEDECINE D'URGENCE	NICE
MARGUERITE Kewan	FR	NICE	ANESTHESIE-REANIMATION	NICE
MARTINEZ NUNEZ-CACHO Paula	ES	NICE	PSYCHIATRIE	NICE
MOUNIR Izza	FR	NICE	PSYCHIATRIE	NICE
NGUYEN Quang	FR	NICE	NEPHROLOGIE	NICE
PALIE Valentin	FR	NICE	GERIATRIE	NICE
PALLURE Magali	FR	NICE	RHUMATOLOGIE	CANNES
PAYEN Léa	FR	PARIS	MEDECINE D'URGENCE	NICE
PUJALTE MARTIN Marc	FR	NICE	ONCOLOGIE OPTION ONCOLOGIE MEDICALE	NICE
SALICIS Julie	FR	NICE	PEDIATRIE	NICE
SALLETTE Morgane	FR	NICE	GASTRO-ENTEROLOGIE ET HEPATOLOGIE	CANNES
SCARAMOZZINO Claudia	FR	NICE	ANESTHESIE-REANIMATION	NICE
SERATI Ilaria	IT	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
SGHAIER Raouf	FR	NANCY	ANESTHESIE-REANIMATION	ST-LAURENT-DU-VAR
TEMMA Johair	FR	NICE	MEDECINE LEGALE ET EXPERTISES MEDICALES	NICE
THEMELIN Albert	FR	NICE	RADIOLOGIE ET IMAGERIE MEDICALE	NICE
TOURTEAUX Anthony	FR	NICE	MEDECINE D'URGENCE	NICE
TRAPANI Loïc	FR	PARIS	ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES	NICE
TRUCCHI Laura	FR	NICE	OPHTALMOLOGIE	CANNES
VAN OBBERGHEN Leah Kathyryne	BE	MARSEILLE	MEDECINE GENERALE	NICE
VANEL Johanna	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
VIRICEL Chloé	FR	SAINT-ETIENNE	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIE	NICE

Nom prénom	Nation.	Diplôme	Qualification	Adresse
AGBEKODO Sophie	FR	NICE	MEDECINE DU TRAVAIL	NICE
AGUAYO Alexia	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
ALSHUKRY Abdullah	KW	ABERDEEN (ECOSSE)	ORL ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE	NICE
ASCIONE Prescillia	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
AYASS Elise	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
AYELA-BON Laurence	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
BATAILLE LAURE	FR	NICE	MEDECINE D'URGENCE	NICE
BEN SALAH Hanna	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	MOUGINS
BENCHIMOL SEMEDO Estelle	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	ANTIBES
CAPPELLINO Arthur	FR	MARSEILLE	MEDECINE GENERALE	NICE
CAPPELLINO Hugo	FR	MARSEILLE	MEDECINE GENERALE	NICE
CATEURA Jessica	FR	REIMS	ANESTHESIE-REANIMATION	NICE
CLERICI Léonor	FR	NICE	PSYCHIATRIE	LA TRINITE
CLOGENSON George	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	MOUGINS
COLLADO Morgane	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
COURTOIS Pénélope	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
DANELSKY Cindy	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
DARRASON Anne	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	JUAN-LES-PINS
DEHOVE Romain	FR	NICE	MEDECINE ET SANTE AU TRAVAIL	NICE
DROSS Lola	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	ANTIBES
EL WASHAHY Laura	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	CONTES
ENGLER Margaux	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
FAURE Benjamin	FR	NICE	PNEUMOLOGIE	NICE
GENOVESE Jérémy	FR	NICE	RHUMATOLOGIE	MENTON
HEINTZ Elise	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
HOFFMAN Judith Maria	DE	SARRE (ALLEMAGNE)	NEUROLOGIE	LE CANNET
HUSSEIN ALI Iya	FR	PARIS	RADIODIAGNOSTIC ET IMAGERIE MEDICALE	ANTIBES
KHALIFA Sarah	FR	PARIS	MEDECINE GENERALE	MENTON
LATIFI Hamza	MA	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
MARCHANDISE Julie	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
MARIE-LUCE Stéphaney	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
MEYER Alice	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE
MIQUEL Sandra	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	CANNES
RENOVERRE Sabrina	FR	ANTILLES	MEDECINE GENERALE	CANNES
RICHARD Stephan	FR	NICE	ANESTHESIE-REANIMATION	CARROS
ROMEY Adélie	FR	LYON	MEDECINE GENERALE	NICE
SOULIER Alizée	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	ANTIBES
SPRINGBORG Lélia	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	COLOMARS
TAHTAH Sarah	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	GRASSE
VANVYNCKT Victor	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	CANNES
VIGIER Kerwan	FR	NICE	MEDECINE GENERALE	NICE

## ▼ IN MEMORIAM ▼

Nom	Date de décès	Nom	Date de décès
DR BARANCE Georges	12/08/22	DR MEYNADIER Etienne	20/07/22
DR GROSSO Jean Antoine	24/10/22	DR SUHLER Armand	11/10/22
DR HENIN Pierre	17/09/22	DR WEINACHTER Jean-Paul	30/07/22
DR HERSZKOWICZ Edouard	08/07/22	DR MEHOUS Christian	11/09/22
DR MARTIN Jacques	14/07/22	PR MARIANI Roger	09/11/22

# ÊTRE MÉDECIN MAÎTRE DE STAGE DES UNIVERSITÉS POUR EXTERNES, C'EST :

## FAIRE DÉCOUVRIR LA RICHESSE DU MÉTIER

**1** Offrir un terrain de stage d'apprentissage aux externes et les aider à choisir leur spécialité

Leur permettre de découvrir les compétences spécifiques du Médecin Généraliste



En prenant du recul, j'améliore ma pratique, je tiens à jour mes compétences et je me protège contre l'épuisement professionnel

PRENDRE DU TEMPS POUR TRANSMETTRE SON EXPERTISE, SES CONNAISSANCES ET L'ENVIE DE DEVENIR MÉDECIN GÉNÉRALISTE.

**C'EST VALORISER, TOUS ENSEMBLE NOTRE MÉTIER !**



## FAIRE ÉVOLUER MA PRATIQUE

**3** Devenir un praticien agréé Maître de Stage des Universités médecin de ville

Être questionné par l'étudiant me permet de réfléchir sur ma pratique

**5** Rencontrer des futurs collègues ou des potentiels collaborateurs

## GRATIFICATION

Critères pour devenir MSU :



Exercer depuis 1 an



2 jours de formation indemnisés



300€/mois



UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR | FACULTÉ DE MÉDECINE



[laura.bruley@univ-cotedazur.fr](mailto:laura.bruley@univ-cotedazur.fr)  
04 89 15 35 81



Flasher pour voir la websérie «adopte un interne» sur le site [medecinmsu.fr](http://medecinmsu.fr)